



REGIE DE TRANSPORTS

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2014

M43

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de SAVIGNY SUR ORGE N° INSEE : 915890000

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAVIGNY SUR ORGE

BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2014

Comptabilité M43

S O M M A I R E

Pages	
-3-	I - Informations générales - Modalités de vote du budget
-7-	II- Présentation générale du budget
-8-	A1- Vue d'ensemble - Sections
-9-	A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
-10-	A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
-11-	B1- Balance générale du budget - Dépenses
-13-	B2- Balance générale du budget - Recettes
-17 à 18-	III - Vote du budget
-19-	A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses
-23 à 24-	A2- Section d'exploitation - Détail des recettes
-25-	B1- Section d'investissement - Détail des dépenses
-	B2- Section d'investissement - Détail des recettes
-	B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles
-	B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		Joint	Ss Obj
	A - Eléments du bilan		
	A1- Etat de la dette		
	1.1- Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	1.2- Répartition des emprunts par type de taux		X
	1.3- Autres dettes		X
	1.4- Répartition par nature de dettes		X
	1.5- Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	1.6- Contrats de couverture du risque financier		X
	1.7- Crédits de trésorerie		X
-29-	2.9- Répartition de l'encours (typologie)	X	
-35-	A2- Méthode utilisée pour les amortissements	X	
	A3.1- Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2- Etalement des provisions		X
	A4- Equilibre des opérations financières		X
	A5.1- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement		X
	A5.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec.		X
	A6- Etat des charges transférées		X
	A7- Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1- Etat des engagements donnés et reçus		
	1.1- Etat des emprunts garantis		X
	1.2- Calcul du ratio d'endettement		X
	1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	1.4- Etat des contrats de crédit - bail		X
	1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé		X
	1.6- Etat des autres engagements donnés		X
	1.7- Etat des engagements reçus		X
	B2- Etat des autorisations de programme, crédits de paiement		X
	C - Autres éléments d'information		
	C1- Etat du personnel		
-30-	1.1- Etat du personnel au 1/1/N	X	
-31-	1.2- Etat du personnel non titulaire au 1/1/N	X	
-32-	1.3- Personnel de l'étab. de rattach. employé par la régie	X	
	C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris		X
	C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	D - Arrêté et signatures		
-35-	D - Arrêté et signatures	X	

INFORMATIONS GENERALES

ETATS I

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I	-	<p>L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1). - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1). - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2) <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>.....</p>
II	-	<p>En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".</p>
III	-	<p>Les provisions sont (2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
IV	-	<p>La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - cumulé - de l'exercice précédent (2). Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours</p>
V	-	<p>Le présent budget a été voté (2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
<p>(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article". (2) Rayer la mention inutile</p>		

PRESENTATION GENERALE

ETATS II

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	565 000.00	565 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		565 000.00	565 000.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	39 612.00	39 612.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		39 612.00	39 612.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		604 612.00	604 612.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	138 276.00	137 388.00	137 388.00	137 388.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	330 135.00	388 000.00	388 000.00	388 000.00
Total des dépenses de gestion des services		468 411.00	525 388.00	525 388.00	525 388.00

Total des dépenses réelles d'exploitation		468 411.00	525 388.00	525 388.00	525 388.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00

TOTAL		511 911.00	565 000.00	565 000.00	565 000.00
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)					565 000.00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	511 911.00	565 000.00	565 000.00	565 000.00
Total des recettes de gestion des services		511 911.00	565 000.00	565 000.00	565 000.00

Total des recettes réelles d'exploitation		511 911.00	565 000.00	565 000.00	565 000.00
--	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Total des recettes d'ordre d'exploitation					
--	--	--	--	--	--

TOTAL		511 911.00	565 000.00	565 000.00	565 000.00
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)					565 000.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					39 612.00
---	--	--	--	--	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00
Total des dépenses d'équipement		43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00

Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00

<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>					
--	--	--	--	--	--

TOTAL		43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00
--------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					39 612.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00

TOTAL		43 500.00	39 612.00	39 612.00	39 612.00
--------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					39 612.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION					39 612.00
--	--	--	--	--	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	137 388.00		137 388.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	388 000.00		388 000.00
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		39 612.00	39 612.00
	Dépenses d'exploitation - Total	525 388.00	39 612.00	565 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	565 000.00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	39 612.00		39 612.00
	Dépenses d'investissement - Total	39 612.00		39 612.00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 612.00
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	565 000.00		565 000.00
	Recettes d'exploitation - Total	565 000.00		565 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	565 000.00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		39 612.00	39 612.00
	Recettes d'investissement - Total		39 612.00	39 612.00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 612.00
---	------------------

VOTE DU BUDGET

ETATS III

Section de fonctionnement

ETATS III - A

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	138 276.00	137 388.00	137 388.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	138 276.00	137 388.00	137 388.00
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	36 750.00	35 000.00	35 000.00
6287	DIVERS REMBOURSEMENTS DE FRAIS	101 526.00	102 388.00	102 388.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	330 135.00	388 000.00	388 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	330 135.00	388 000.00	388 000.00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	330 135.00	388 000.00	388 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		468 411.00	525 388.00	525 388.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		468 411.00	525 388.00	525 388.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	43 500.00	39 612.00	39 612.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	43 500.00	39 612.00	39 612.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. DOTAT. AMORT.	43 500.00	39 612.00	39 612.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		43 500.00	39 612.00	39 612.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		43 500.00	39 612.00	39 612.00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	511 911.00	565 000.00	565 000.00
-----------------------------------	------------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Ré)	565 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	511 911.00	565 000.00	565 000.00
-74-	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	511 911.00	565 000.00	565 000.00
7473	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS COLLECT. TERR. DEPARTEMENTS		85 000.00	85 000.00
7474	COMMUNES	511 911.00	480 000.00	480 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		511 911.00	565 000.00	565 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		511 911.00	565 000.00	565 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		511 911.00	565 000.00	565 000.00
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Ré)				565 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

Section d'investissement

ETATS III - B

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 500.00	39 612.00	39 612.00
-21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 500.00	39 612.00	39 612.00
2156	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION	43 500.00	39 612.00	39 612.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		43 500.00	39 612.00	39 612.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		43 500.00	39 612.00	39 612.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles	43 500.00	39 612.00	39 612.00
---	-----------	-----------	-----------

RESTES A REALISER N-1	
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré	39 612.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	43 500.00	39 612.00	39 612.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	43 500.00	39 612.00	39 612.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	43 500.00	39 612.00	39 612.00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	43 500.00	39 612.00	39 612.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	43 500.00	39 612.00	39 612.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		43 500.00	39 612.00	39 612.00
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				39 612.00

ANNEXES
Présentations
complémentaires

ETATS IV

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.9

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)		N	E	A	N	T
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV – ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/14	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/14

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
[...]							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/14	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/14 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/14	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)		N	E	A	N	T
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros en euros nets (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 25 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.3

C1.3 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
			MONTANT
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou du personnel de l'exploitation du service.

local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition

N
E
A

ETAT IV -A 3 METHODES UTILISEES

Choix du conseil municipal		Durée	Date délib
1. AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE			
Choix du conseil municipal		Durée	Date délib
Seuil d'amortissement à 100 % : 600 € TTC - à compter du 01/02/02		1 ans	29/01/2002
Seuil d'amortissement à 100 % : 4.000 F pour années 99 à 01 inclus			20/01/1999
Seuil d'amortissement à 100 % : 1.000 F pour années 96 à 98 inclus			
<i>Durée pour biens acquis :</i>			
<i>Art.</i>	<i>Catégories de bien amorties</i>	<i>du 1/1/96 au 31/12/00 (délib. 20/9/96)</i>	<i>à compter du 1/1/01 (délib. 26/9/00)</i> <i>à compter du 01/01/06 (délib.30/1 /06)</i>
Immobilisations incorporelles			
203	Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans	5 ans
204	Subventions d'équipement versées à un Organisme Public		15 ans
204	Subventions d'équipement versées à une Personne de droit Privé		5 ans
205	Logiciels	3 ans	3 ans
Immobilisations corporelles			
212 1	Plantations	15 ans	15 ans
212 8	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans	20 ans
215 6	Matériel et outillage d'incendie-défense civile > 600 € TTC		5 ans
215 78	Matériel et outillage de voirie > 600 € TTC		5 ans
215 78	Mobilier urbain (bancs, poubelles,)	10 ans	10 ans
215 8	Matériel pour services techniques > 600 € TTC		10 ans
Installations générales et agencements			
218 1	Installations électriques et téléphoniques	10 ans	10 ans
218 1	Installations et appareils de chauffage	10 ans	10 ans
218 1	Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	20 ans
Matériel de transport			
218 2	Véhicules légers (voitures, mobylettes,...)	5 ans	5 ans
218 2	Camions, véhicules industriels, tracteurs, bus, autocars	10 ans	10 ans
218 3	Matériel de bureau électrique et électronique > 600 € TTC		7 ans
218 3	Matériel informatique (unité centrale, imprimante, ...)	3 ans	3 ans
218 4	Mobilier > 600 € TTC TTC		10 ans
218 8	Matériels divers >600 € TTC TTC (ne relevant pas d'une autre catégorie)		5 ans
218 8	Coffre-fort	20 ans	20 ans
218 8	Appareils de laboratoire	7 ans	7 ans
215 8	Equipements de garages et ateliers	15 ans	15 ans
215 8	Equipements espaces verts	15 ans	15 ans
218 8	Equipements de cuisine	10 ans	10 ans
218 8	Equipements sportifs	10 ans	10 ans
218 8	Equipements culturels (instruments musique, ...)	10 ans	10 ans
215 8	Bâtiments légers > 600 € TTC		7 ans
2. AMORTISSEMENT FACULTATIF			
Oui		Non	
Si oui, catégories de biens amorties			
<i>Néant</i>			
3. PROVISIONS OBLIGATOIRES			
Constitution :			
1. Provision pour garantie d'emprunt			25/03/1997
2. Provision pour litiges			
Reprise :			
4. PROVISIONS FACULTATIVES			
Constitution :			
Nature :			
Reprise :			
5. CHARGES A ETALER			
Mur anti-bruit		15 ans	25/03/1997
Subvention achat matériel A.S.P.		5 ans	25/03/1997
Prime communale versée		5 ans	25/03/1997
Subvention équipement Citécable		5 ans	25/03/1997
7. AUTRES PROCEDURES			

